

Mise en ligne : 14 février 2017.
Dernière modification : 10 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIETE DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL

S.A., 1^{er} mars 1922, p. 50 ans.



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL
pour l'exploitation de gisements pétrolifères du Nord Marocain
Société anonyme française au capital de un million de fr.
suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1922

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Statuts déposés chez M^e Chavane, notaire à Paris

Siège social : Paris
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Les 10.000 parts ont droit chacune à un dix-millième de la moitié
du montant des bénéfices nets de la Société
L'administrateur-gérant de la société civile, Émile Kister
Par délégation du conseil d'administration : Fernand Rigaud
Ch. Crabbe, grav., 3, rue Auber, Paris

Société des Naphtes du Rharb Central
(*La Journée industrielle*, 28 avril 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour l'acquisition de permis ou droits de recherches minières ou de concessions dans le Rharb marocain, la mise en exploitation de ces mines et l'exécution de tous travaux publics.

Le siège est à Paris. 22, rue de l'Arcade.

Le capital est fixé à 1 million, en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire. Il est en outre créé 10.000 parts bénéficiaires.

La société se propose de reprendre des travaux de sondages faits en 1914 dans le Rharb marocain et d'autres travaux entrepris depuis la fin de la guerre à Moussa-Bon-Zéred, à Si-Kassen, au nord du Rharb et près de la faille du Tselfat. Les résultats déjà donnés par ces travaux paraissant de nature à préparer la mise en exploitation.

Les premiers administrateurs sont : Florent Coste, rue Claude-Bernard, 59, à Paris ; Émile Kister, rue de l'Arcade, 229, à Paris ; le baron Gaston de Malaret, avenue de publique, 115, à Deauville (Calvados) ; René Meunier, ingénieur, rue de Safi, à Rabat ; Rodolphe Nater, rue Godot-de-Mauroy, 17, à Paris ; et Fernand Rigaud, ingénieur, rue Claude-Bernard, 59, à Paris.

Société des Naphtes du Rharb Central
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 novembre 1922)

Il y a déjà plusieurs années que la présence du pétrole a été reconnue dans la partie Nord-Ouest du Maroc que les indigènes désignent sous le nom de Gharb ou Rharb. Des suintements bitumineux y étaient connus de longue date et dès que le dahir du 19 janvier 1914 eut déclaré concessibles les gisements d'hydrocarbures, bon nombre de Français ont demandé des permis de recherche aux environs de ces sondages.

L'un d'entre eux, M. Meunier, ayant opéré un sondage, obtint une venue notable de naphte bien liquide ; cela se passait en 1914, c'est-à-dire à un moment où le régime établi par l'acte d'Algésiras créait de multiples difficultés pour l'obtention de concessions. C'est pourquoi l'exploitation ne put être commencée dès cette époque. La guerre et ses conséquences retardèrent jusqu'en 1922 la réalisation d'un programme pratique.

Mais ces travaux, ainsi que d'autres faits à Moussa Bou Zered et à Si Kassem, au nord du Rharb, d'autres encore entrepris près de la faille du Tselfat (entre Meknès et Arbaoua), ont démontré qu'il y a, dans cette région, un niveau productif facile à atteindre sous un médiocre recouvrement tertiaire. La productivité de ces gisements semble peu élevée mais comparable à celle des gisements de Pechelbronn ou de Pennsylvanie, c'est-à-dire susceptible, étant donné le haut prix des combustibles au Maroc, de créer là une industrie rémunératrice.

La Société des Naphtes du Rharb Central pour l'exploitation de gisements pétrolifères dans le Nord Marocain a été constituée en mars 1922 pour mettre en exploitation ce gisement dans la région du Sebou à environ 40 km. de Meknès et 150 km. de la côte.

Le capital, fixé à 1 million de francs en 10.000 actions de 100 fr., a été entièrement souscrit en espèces par les promoteurs, au nombre desquels se trouvent les deux ingénieurs spécialistes qui ont procédé aux études sur le terrain même et fait la première démonstration probante de l'existence du gisement de pétrole au Rharb : MM. R. Meunier et Rigaud. Il a en outre été créé 10.000 parts bénéficiaires qui ont été mises à la disposition du conseil d'administration pour la rémunération des concours apportés à l'organisation de la société.

D'après la législation marocaine, les permis de recherches, qui sont d'une durée de trois ans, se transforment automatiquement en permis d'exploitation et de concession. La société tient du ministère des Travaux publics français toutes garanties officielles à ce sujet. Elle a obtenu du Syndicat d'études qui l'a précédée, et cela pour toute sa durée (50 ans à partir du 1^{er} avril 1922) option sur 40 permis d'exploitation précédemment reconnus. Elle a levé option actuellement sur 12 permis couvrant chacun une superficie de 1.600 hectares environ. Son domaine actuel est donc de 19.000 hectares, sans préjudice des levées d'option qu'elle est encore à même d'exercer.

Les travaux d'approche déjà effectués font prévoir la possibilité d'une production d'une tonne par jour dans les deux mois qui suivront l'ouverture de l'exploitation, production qui pourra ensuite être augmentée progressivement.

Le traitement des premiers naphthes bruts se fera sur place au moyen d'appareils très simples préparés spécialement en vue de la vente commerciale immédiate. Les appareils sont construits pour traiter chacun une tonne de naphte par jour avec, rendement de 15 % d'essence et 85 % de pétrole. La société prévoit un bénéfice minimum de 500 fr. par tonne vendue.

Aux termes des statuts, le partage des bénéfices se fera de la façon suivante : 1° 5 % à la réserve légale ; 2° ensuite l'assemblée peut voter des réserves facultatives disponibles sans dépasser 15 % de l'excédent des recettes de l'exercice ; 3°, sur le surplus, 10 % au conseil d'administration ; 4°, le solde est réparti 50 % aux actionnaires et 50 % aux parts bénéficiaires.

À la date du 8 novembre dernier, la Société avait encore 510.460 fr. en caisse et en banque, et 56.200 fr. seulement de dettes.

En somme, l'affaire présente un intérêt indéniable, étant donné les besoins de combustibles du Maroc.

Tout en mettant en garde contre les exagérations qui sont courantes en matière d'exploitations pétrolifères, et que la nature du gisement marocain ne justifie pas, les promoteurs de la société sont très affirmatifs sur l'intérêt que présente ce gisement, qui paraît susceptible de donner un rendement régulier et prolongé. Le pétrole qu'il fournit est d'une excellente qualité, meilleure que celle des pétroles de Pechelbronn, et il est assuré, d'une façon certaine, de trouver de trouver des débouchés à des prix beaucoup plus élevés.

Le programme de la société, une fois franchie la première phase de l'exploitation, est de porter sa production à 50.000 tonnes par an, ce à quoi elle compte arriver avec un capital de 7 à 8 millions.

Les actions, qui se négocient au marché en banque, donnent lieu à des transactions journalières aux environs de 163 fr.

Société des Naphtes du Rharb Central
(*La Journée industrielle*, 8 décembre 1922)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue le 28 novembre dernier, au siège social, à Paris, 22, rue de l'Arcade, sous la présidence du

baron de Malaret, a décidé l'augmentation du capital social jusqu'à concurrence de 5 millions.

Cette augmentation aura lieu, en une ou plusieurs fois, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 100 francs. Elle est destinée à l'extension du champ des exploitations de la société et à l'acquisition de six nouveaux permis.

L'assemblée a approuvé quelques modifications aux articles 9, 22, 28, 29, 29 bis, 35, 40, 43 et 47, et décidé de reporter au 31 décembre 1923 la clôture du premier exercice social.

Société des Naphtes du Rharb Central
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1922)

L'action Naphte du Rharb Central, introduite cette semaine à la cote, est sans affaires à 220 ; ce cours comporte sur le nominal une prime de 120 %, bien que la société n'en soit encore qu'à la période de recherches et qu'aucun bilan n'ait été dressé.

SOCIETE DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1923)

Cette société procède actuellement à l'émission de 40.000 actions de 100 francs en vue de porter le capital à 5 millions de francs.

CAPITAL PORTÉ DE 1 À 3 MF (CONTRE 5 PRÉVUS)



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL

pour l'exploitation de gisements pétrolifères du Nord Marocain

Société anonyme française au capital de trois millions de fr.

divisé en 30.000 actions de 100 francs chacune

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1923

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Statuts déposés chez M^e Chavane, notaire à Paris, le 1^{er} mars 1922

Siège social : Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Émile Kister

Un administrateur (à droite) : Fernand Rigaud

Ch. Crabbe, grav., 3, rue Auber, Paris

SOCIETE DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1923)

L'assemblée générale extraordinaire de cette société, tenue le 14 mars, sous la présidence de M. de Malaret, a régularisé la récente augmentation du capital social de 1 à 3 millions de francs et modifié, en conséquence, les statuts.

Société des Naphtes du Rharb Central
(*La Journée industrielle*, 6 avril 1923)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est 22, rue de l'Arcade, à Paris, ont tenu hier une assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. de Malaret.

Ils ont décidé, sur la proposition du conseil, la suppression du caractère cumulatif de l'intérêt de 6 % des sommes versées sur le nominal des actions, le maintien de l'intérêt privilégié de 6 % aux actions, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale et des affectations, pouvant atteindre 15 %, aux amortissements et réserves facultatives.

L'assemblée a ensuite approuvé l'ordre du jour qui comportait la ratification d'une convention à passer avec la Société civile des porteurs de parts bénéficiaires, à l'effet de réduire de 50 à 40 % la participation des parts dans le surplus des bénéfices. Elle a, de plus, décidé de porter la participation des actions aux superbénéfices à 60 %. Les articles 15.16, 41, 47 et 50 des statuts ont été modifiés.

Société civile des porteurs de parts bénéficiaires
de la Société anonyme des Naphtes du Gharb Central
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1923)

Les porteurs de parts, réunis hier en assemblée générale, ont ratifié les délibérations votées par l'assemblée extraordinaire du cinq avril 1923 de la Société anonyme des Naphtes du Rharb Central, se rapportant à la répartition des bénéfices aux parts bénéficiaires, dont la proportion a été ramenée de 50 à 40 %.

Société des Naphtes du Rharb Central
(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1924)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence du baron de Malaret, président du conseil d'administration. Ils ont approuvé les comptes et le bilan du premier exercice social, ne comportant pas de comptes de profits et pertes, la société étant encore en période d'installation.

Le rapport du conseil signale que les retards apportés à la livraison du matériel et l'impossibilité de le transporter à pied d'œuvre du fait des pluies qui rendaient les pistes impraticables n'ont pas permis de commencer aussi rapidement qu'on l'aurait désiré les travaux dont le programme avait été établi.

Un puits a cependant été commencé et poussé jusqu'à 250 mètres de profondeur, où il a été arrêté, malgré quelques indices encourageants, son emplacement se trouvant trop éloigné de l'endroit où un forage de recherches avait permis d'arriver à la couche

pétrolifère. Pendant que se poursuivaient ces travaux, le conseil a été amené à constater qu'une société voisine, la Société Béni Aïcha*, qui annonçait d'heureux résultats, s'était installée sur un permis faisant partie du domaine de la Société des Naphtes du Rharb Central. Après constatation officielle, un procès a été engagé contre la société dont il s'agit.

En vue de redresser la situation de trésorerie et de permettre la reprise des travaux sur les emplacements où la présence du pétrole a été révélée, le conseil a engagé des négociations qui sont en bonne voie.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Varnoux, en qualité d'administrateur.

(L'Information financière, économique et politique, 6 mars 1925, p. 1, haut col. 5)

— L'action Naphte du Rharb Central accentue sa reprise. On dit que cette affaire a pris maintenant une nouvelle orientation, et qu'on veut envisager son avenir sous un jour beaucoup plus favorable. La société déclare qu'elle va reprendre incessamment ses travaux et qu'avec les indications qu'elle possède actuellement, elle espère aboutir bientôt à de bons résultats.

(L'Information financière, économique et politique, 20 mars 1925, p. 1, bas col. 5)

— Les actions de la Société des Naphtes du Rharb Central sur laquelle nous avons attiré l'attention récemment, ont progressé d'une façon continue depuis trois semaines, venant du cours de 38 fr. et cotent actuellement 55 avec des demandes suivies, qui font prévoir des cours plus élevés.

La Société fait, en effet, connaître qu'elle a réussi à résoudre avec avantage tous les procès qui avaient entravé ses débuts en 1922. Elle va maintenant porter tous ses efforts sur la reprise intensive des travaux d'exploitation et espère aboutir, dans un temps relativement court, à des résultats intéressants.

Rappelons qu'elle détient actuellement 40 permis d'exploitation d'une superficie de 1 600 hectares environ, dans la région de Sebou (Nord Marocain), où des sondages effectués jusqu'à des profondeurs de 90 mètres ont démontré l'existence d'un premier niveau pétrolifère.

SOCIÉTÉ DES NAPHTES DU RHARB CENTRAL
S.A. frse au capital de 3 MF.

Siège social : Paris, 22, r. de l'Arcade
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 942)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
MALARET (Gaston de), av. de la République, Deauville ; pdt ;
KISTER (Émile), 22, r. de l'Arcade, Paris ; adm. délégué ;
RIGAUD (Fernand), 59, r. Claude-Bernard, Paris ;
NATER (Rodolphe), Leigh Road Highbury, Londres, n° 5 ;
VARNOUX (Charles), 104, av. de Versailles, Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

WILLIAM.

Objet. — Acquisition de permis ou droits de recherches minières et de concessions, notamment dans le Rharb central ; leur mise en exploitation. Demande de travaux publics et leur expl.

Capital social. — 3 MF ; antérieurement 1 MF.

Parts bénéficiaires. — 10.000 ayant droit à 40 % des bénéf.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; rés. facultatives ; 6 % d'intérêt du capital libéré, non cumulatif ; 10 % au conseil d'adm. Le solde : 60 % aux act. ; 40 % aux parts.

Cotation. — Act. cotée au Syndicat des valeurs au comptant (marché libre). Part cotée au marché hors cote.

MAROC

Les recherches de mines en décembre

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} février 1928)

Signalons aussi deux permis pour le pétrole accordés à la Société des Naphtes du Rharb.

CESSION DE SES PERMIS ET DE SON MATÉRIEL

Les recherches de pétrole au Maroc

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1929)

Le rachat d'un certain nombre de permis de forage fut alors réalisé [par le Bureau de recherches et de participations minières] et la Compagnie chérifienne de pétrole est actuellement propriétaire :

.....

3° De plusieurs permis de la Société des Naphtes du Rharb central ;

.....

Elle a, en outre, acquis la totalité du matériel de la Société des Naphtes du Rharb Central, cette dernière se réservant, pour justifier sa survie, les quatorze puits qu'elle n'a pas jugé utile d'aliéner.

Société des Naphtes du Rharb Central

(*La Journée industrielle*, 30 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes des exercices 1926 à 1928 inclus, ce dernier exercice se soldant par une perte de 1.148.867 francs.

Dans les sociétés

NAPHTES DU RHARB CENTRAL
(*L'Africain*, 8 août 1930)

L'assemblée ordinaire convoquée pour le 19 juillet a dû, faute de quorum, être reportée à une date ultérieure.

Dans les sociétés
NAPHTES DU RHARB CENTRAL
(*L'Africain*, 22 août 1930)

L'assemblée qui vient de se tenir a approuvé le bilan de l'exercice 1929, ne comportant pas de compte de profits et pertes. Rappelons que l'an dernier, l'exercice s'était soldé par une perte de 192.860 fr., qui avait porté le déficit total à 1.148.867 francs.

NAPHTES DU RHARB CENTRAL
(*Le Ruy Blas*, 15 septembre 1930)

Le dernier bilan et le rapport du conseil sont également instructifs à consulter.

L'action des Naphtes du Rharb Central, qui a été repassée au public, il y a quelques années, à 175 francs — c'était en 1923 — est tombée, en cette même année 1923 aux environs de 15 francs. Elle s'est inscrite, en dernier lieu, à 25 francs ; on ne peut pas dire, par conséquent, qu'elle inscrit aujourd'hui ses plus bas cours, mais il y a tout lieu de penser que son avoir en banque ne fut jamais aussi mince : en effet, le bilan au 31 décembre 1929, qui était soumis à l'assemblée annuelle du 4 août dernier, révèle que le Rharb Central à 0 fr. 75 — nous disons bien soixante quinze centimes — à la Banque d'État du Maroc, au Maroc ; il est vrai que son avoir, à la même Banque, à Paris, atteint 56 fr. 38 ; qu'elle a 139 fr. 06 à l'Equitable Trust, plus 620 fr. 90 en caisse, soit un total de disponibilités de 817 fr. 09.

Admirons la prudence du conseil d'administration qui ne met pas « tous ses œufs dans le même panier » — des œufs d'oiseau mouche.

D'autres chiffres plus impressionnants figurent au bilan : 1 121.259 fr. au compte « Recherches et Travaux de forage » mais l'impression est médiocre quand on lit à la ligne suivante, que ces recherches ont abouti à des pertes s'élevant au 31 décembre 1929, à 1 million 802.704 francs.

Cela n'empêche nullement le conseil de trouver que l'avenir est plein de promesses. Les travaux de recherche du pétrole se poursuivent au Maroc, avec la collaboration de l'Office National Français des Combustibles liquides, grâce à qui on a pu intensifier la concentration des moyens financiers et des compétences. Des forages sont projetés ou entrepris dans le voisinage du domaine du Rharb Central. S'ils aboutissaient, — tout arrive, mais il arrive aussi que rien n'arrive ! — aussitôt, comme par enchantement, ce domaine prendrait une valeur au moins égale au capital social.

Veuillez bien noter que nous reproduisons l'opinion du conseil du Rharb Central et qu'après la lui avoir empruntée, nous lui en laissons toute la responsabilité, en ajoutant qu'avec des si et des mais, les entreprises peuvent faire beaucoup de chemin sans aller bien loin.

Une opinion beaucoup plus réservée semblerait encore plus opportune : on ne peut pas augurer grand bien de l'avenir d'une entreprise qui, comme le Rharb Central, faute

de résultats personnels à mettre sous les yeux de ses actionnaires, leur « bourre le crâne » en leur parlant de ce qui se passe chez le voisin — ce qui en vérité, n'a aucune portée pratique puisque, comme on dit : « Ce qui fait le bonheur des uns... »

Les chantiers pétroliers du Maroc
(*Chantiers. Revue mensuelle illustrée de la construction en Afrique du Nord*, juin 1933, p. 669 s)

.....
Les indications recueillies dès 1917, par M. Lemarié, amenaient en 1920 la constitution de la Compagnie française des pétroles du Maroc, par un certain nombre de grosses sociétés pétrolières françaises.

Bientôt la Société algérienne des mines de fer de Beni Aïcha prenait quelques permis dans le Gharb, où un forage, placé par son géologue, M. Yovanovitch, découvrait de l'huile en 1923, indication confirmée ensuite par un forage placé par M. Butteux¹, ingénieur de la Société des Naphtes du Gharb Central.

La conviction et la valeur individuelle certaines de ces pionniers ne pouvaient compenser l'insuffisance ou l'emploi irrationnel des capitaux, et surtout l'absence de tout plan d'ensemble dans des recherches éparpillées sur des domaines trop morcelés et trop enchevêtrés, diluées en de multiples tentatives d'une ruineuse timidité et dont l'échec, cependant inévitable, devait suffire à dissiper les espoirs du début, à paralyser toute activité et à couvrir les vellétés d'initiatives nouvelles d'une atmosphère stérilisante de doute et de pessimisme (moins de 1.500 m. de sondages ont été effectués pour l'ensemble du Maroc de 1923 à 1929, alors que plus de 3.000 avaient été exécutés de 1918 à 1923).

.....
AEC 1937/798 — Société des naphtes du Rharb central (N.R.C.),
22, rue de l'Arcade, PARIS (8^e).

R.C. Seine 187.746.

Capital. — Société anon., fondée le 1^{er} avril 1922, 3 millions de fr. en 30.000 actions de numéraire de 100 fr. libérées.

Objet. — Achat, vente, exploitation de permis de pétrole au Maroc, (Ne possède plus aucun permis.)

Conseil. — MM. Gaston de Malaret, présid. ; Émile Kister, admin. délégué ; Charles Varnoux, secrét. du conseil.

N. B. — Renseignements incertains.

¹ Georges Butteux (1878-1943) : pionnier des recherches pétrolières au Maroc, futur président des Pétroles du Zérhoun. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Petroles_du_Zerhoun.pdf